

ANTIDOTE hebdo

Le flash infos de la **CGT** Impôts-Trésor

N ° 49 / 3 février 2010



NE PAS BATTRE EN RETRAITE

Si le calendrier des « discussions » sur la réforme des retraites que souhaite engager le gouvernement n'est pas arrêté, l'offensive idéologique est, elle, déjà bien présente.

Par petites touches, Président de la République, ministres, MEDEF et « experts » partisans distillent leurs angles d'attaque. Un jour, c'est l'âge légal de la retraite pour tous qui est mis en cause, un autre la période de référence pour les fonctionnaires, un autre encore la durée nécessaire de cotisation etc...

Invoquant le vieillissement de la population, le ministre du Travail affirme que la seule issue permettant le maintien de la retraite par répartition serait de « travailler plus longtemps ». Cela montre bien le sens qu'envisage de donner le gouvernement à sa réforme.

Les difficultés du financement des retraites sont le résultat d'une politique qui privilégie toujours plus les dividendes au détriment de l'emploi, des salaires et de la protection sociale. Elles ont nom chômage, bas salaires, exonérations de cotisations patronales, recours au travail dissimulé par ce même patronat.

L'avenir des retraites appelle un tout autre niveau de débat, qui délaisse les affirmations péremptoires, voire les provocations, en particulier à l'égard des fonctionnaires.

Il s'agit avant tout d'un choix de société : quelle est la place du travail et de la retraite dans la vie d'un-e salarié-e ? Travailler plus, et plus longtemps, est-il en soi un but pertinent et acceptable ?

Ensuite seulement doit se poser la question du financement, en des termes différents de ceux, technocratiques et comptables, du gouvernement : quelle part de la richesse nationale la collectivité est-elle prête à consacrer à la retraite* ?

Car, s'il y a bien une donnée, essentielle pourtant, escamotée par ceux qui veulent nous faire trimer plus, c'est bien celle de la richesse produite et la question de sa répartition.

Les réformes de 1993, 2003 et 2007 avaient en commun de ne pas agir sur ce levier de la répartition de la richesse. Le résultat est désastreux, en particulier pour les femmes. L'allongement de la durée de cotisation à 40 et bientôt 41 ans, le calcul sur les 25 meilleures années au lieu de 10 pour les salariés du privé, l'indexation des retraites sur les prix et non plus sur les salaires et la productivité ont conduit à une baisse des pensions de 15 à 20%. Cela n'a pas empêché l'aggravation des déficits des caisses de retraites, ni que les entreprises continuent d'évincer les salarié-e-s avant qu'ils ou elles aient acquis la totalité de leurs droits.

La CGT propose et met en débat un ensemble de mesures portant sur les droits à retraite et sur les financements, en même temps qu'elle appelle à une intervention lucide et déterminée des salarié-e-s du public comme du privé pour faire en sorte que le rendez-vous de 2010 ne se traduise pas par de nouvelles régressions sociales.

Antidote prendra toute sa place dans ce travail d'explication, d'argumentation et de conviction, à côté d'autres formes d'expression, en abordant plus en détail certains points.

A partir de mars, la CGT Impôts-Trésor animera des heures mensuelles d'information sur les retraites.

Le défi lancé au monde du travail peut paraître immense. Il peut être surmonté pour peu que, à l'instar de ce qui s'est passé pour le référendum sur le traité de Lisbonne, les salarié-e-s apprécient les enjeux à leur juste valeur et, par leur intervention, bousculent les lignes et désarment les hésitations, y compris syndicales et politiques parfois.

* La question et le raisonnement valent également pour d'autres choix de société à opérer, comme par exemple en matière de handicap, d'éducation, de santé...



RETRAITES 2010 DARCOS MANIPULE

Le 12 janvier dernier au Sénat, lors du débat organisé sur « les perspectives de la réforme 2010 » le ministre du Travail déclarait :

« Au nom de l'équité, ce rendez-vous capital nous conduira à aborder sans faux-semblant la question de la fonction publique », insistant sur « la situation financière délicate » du régime dont « le déficit représente près de 10 milliards d'euros, soit autant que celui du régime général ».

On le pressent, la stratégie gouvernementale consistera (ce n'est pas nouveau) à jouer les salarié-e-s les un-e-s contre les autres, à tenter en particulier de faire apparaître les fonctionnaires comme des privilégiés pour mieux réduire les droits de tous.

Rétablissons tout de suite une contre-vérité qui tient de la manipulation pure et simple : il ne peut, en l'état actuel des choses, y avoir de déficit du « régime » des fonctionnaires pour la simple et bonne raison qu'il n'y a pas de caisse de retraite des fonctionnaires (mais on sait que le projet existe et on en voit le danger avec la politique de suppression d'emplois).

Nos salaires, comme nos pensions sont, à ce jour, juridiquement une dette inscrite au budget de l'état. Nos salaires comme nos retraites sont la contrepartie de notre participation à la bonne marche des services publics nécessaires à l'économie nationale. Nos salaires et nos pensions ont comme contrepartie les obligations de notre statut. Remettre en cause cet aspect des choses revient aussi à remettre en cause le statut de la fonction publique.

Manipulation également la comparaison privé/public faite par DARCOS. Si on veut comparer, il faut le faire en mettant tous les paramètres sur la table : parler de la non-intégration des primes dans le calcul de la pension des fonctionnaires, de l'absence de retraite complémentaire obligatoire comme dans le privé (agirc et arrco), du mode de calcul des annuités moins favorable aux fonctionnaires, etc...

L'honnêteté commanderait de comparer ce qui est comparable. M DARCOS aurait du parler en termes de taux de remplacement, c'est à dire de ratio entre la première pension et le dernier revenu net d'activité.

Le Comité d'Orientation des Retraites (COR), dans le rapport* qu'il vient de remettre (et dont nous reparlerons) a calculé ce taux de remplacement net pour quelques carrières type :

Salarié non cadre du secteur privé ayant toujours perçu le salaire moyen des non cadres	84 %
Salarié cadre du secteur privé ayant toujours perçu le salaire moyen des cadres	75 %
Salarié cadre du secteur privé ayant eu une carrière très ascendante, de un plafond en début de carrière à deux plafonds en fin de carrière	56 %
Fonctionnaires avec un taux de primes de 6 % (exemple : personnel de service de la fonction publique d'Etat)	78 %
Fonctionnaires avec un taux de primes de 36 % (exemple : cadre de la fonction publique d'Etat)	60 %

La vérité est que les fonctionnaires ne sont ni privilégié-e-s, ni même avantagé-e-s.

C'est à ce genre de mensonges que nous allons être confrontés.

La CGT ambitionne de donner à toutes et à tous les arguments pour les contrer.

* consultable sur le site cor-retraites.fr